



## Qualité de Vie au Travail made in BPCE. Un slogan mensongé et vide de sens !

Près de quatre années ont passé depuis la signature de l'accord sur les conditions de vie au travail. A l'époque, les trois syndicats signataires qui se réjouissaient de signer cet accord en trompe-l'œil proposé par BPCE « portaient une forte ambition », puisqu'il s'agissait « d'articuler l'amélioration de la performance et des conditions de travail dans les différentes Caisses d'épargne », et « d'inscrire cette articulation dans les transformations des organisations »...

Dès l'origine et à la lecture de ces formules aussi générales qu'alambiquées, SUD-Solidaires avait émis de gros doutes quant aux motivations profondes des protagonistes. Car de mémoire de syndicaliste, jamais un ramassis d'éléments de langage insipides n'a constitué le début du commencement d'une envie d'améliorer l'existant. Seules les mesures concrètes traduisent cette volonté. L'accord de 2016 en est totalement dépourvu.

Un seul pan de l'accord de 2016 a produit ses effets : « améliorer la productivité » en nous faisant travailler plus avec moins de moyens et d'effectifs.

Sachez-le : au-delà des mots et de la pub (promesse n'est pas engagement !), BPCE et les directoires des Caisses ont toujours voulu tenir hors du champ de la négociation tout ce

qui pourrait conduire à une remise en cause sérieuse des organisations du travail, des politiques de distribution et des pratiques managériales et commerciales qu'elles servent. Là sont pourtant les sources principales du mal-être au travail.

Bref, cet accord de dupes doit être renégozié avant le 31 décembre de cette année.

Le 9 juin, la direction a donc convié les syndicats de la branche Caisse d'épargne pour « échanger » sur le « nouveau » projet d'accord de BPCE concernant la Qualité de Vie au Travail (QVT).

Rappel : la notion de QVT est apparue en réponse à des conditions de travail dégradées dont les effets sont dévastateurs (fatigue, stress décompensé, épuisement, burnout voire suicides).

Lors de cette réunion, Catherine Halberstadt, DRH du Groupe, campe sur ses positions et n'a aucune envie de s'intéresser à ce que vivent les salarié-es. Comme en 2016, elle envoie à la poubelle le nécessaire plan d'évaluation

Nous alertons à nouveau et officiellement les dirigeants de BPCE et les éventuels signataires, qui se laisseraient volontairement duper par la mise en place d'un tel accord, quant à leur responsabilité pleine et entière dans la dégradation des conditions de travail.

**SUD-Solidaires réaffirme l'importance de révolutionner l'organisation du travail donc l'amélioration des conditions de travail plutôt que de se perdre dans la QVT : appellation d'origine mensongère !**

de la charge de travail en corrélation avec les effectifs, exigé par SUD-Solidaires depuis des années. Elle nous explique d'un air béat qu'« elle ne sait pas évaluer la charge de travail ». Stupéfiant ! C'est pourtant une obligation légale. En définitive, ça veut dire « puisque je ne la connais pas, je peux en rajouter toujours plus, et tant pis pour ceux et celles qui doivent s'y soumettre ! ».

Elle refuse toujours la mise en place d'un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable (autre demande de SUD) tout comme l'abandon définitif de la compétition entre salarié-es. Parler de QVT en rejetant toute réflexion sur les causes réelles et concrètes de la dégradation des conditions de travail relève de la fumisterie ! L'enfumage sémantique et idéologique n'a jamais soigné quoi que



ce soit.

À SUD-Solidaires, nous relevons que la souffrance au travail s'accroît et que les risques psychosociaux vont se multiplier si l'architecture du nouvel accord ressemble à l'actuel.

Effectivement, l'INRS (institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) identifie 6 facteurs de risque :

- L'intensité du temps de travail
- L'exigence émotionnelle
- Le manque d'autonomie
- Les rapports sociaux au travail dégradés
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de la situation de travail

Malheureusement, aucun de ces facteurs de risque n'est traité dans le projet d'accord. C'est bien connu, seul existe ce qui est nommé. Il suffisait d'y penser !

Paris, le 24 juin 2020 / 15-2020

Le bureau national SUD-Solidaires BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne